

XXXIXème congrès

Syndicat de la magistrature

Motion

PRIMES DE RENDEMENT

Les magistrats du Syndicat de la Magistrature réunis en congrès,

-réitèrent, après la motion votée au congrès 2004, leur demande d'abrogation du système des primes modulables ;

-rappellent que la modulation de la rémunération constitue un instrument supplémentaire de renforcement du pouvoir hiérarchique, une atteinte à leur indépendance et concourt au conformisme du corps.

Le Syndicat de la magistrature rappelle qu'il appuiera tous recours gracieux ou contentieux qui soient l'occasion de remettre en cause, de manière concrète et illustrée, un système arbitraire, opaque et pernicieux.

novembre 2005